



PASS-LOISIRS

Règlement de Fonctionnement

CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau (ComCom) a décidé de se mobiliser pour répondre à la demande de ses habitants, désireux d'avoir des activités pour les enfants durant les périodes de vacances.

La ComCom souhaite s'appuyer sur le réseau associatif pour engendrer une certaine dynamique et un engagement des jeunes et enfants du Pays. Suite à une concertation avec les associations de l'intercommunalité, la ComCom a mobilisé l'ensemble des compétences présentes pour mener à bien le projet.

REALISATION

La Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau assure la maîtrise d'ouvrage du projet dans la mesure où elle s'occupe de la communication, des inscriptions ou encore de la collaboration avec les associations.

Les associations quant à elles s'occupent de la réalisation du projet, elles proposeront des animations et des activités dites « secondaires » en s'assurant de la disponibilité des locaux dans le cas où les conditions météorologiques seraient mauvaises.

OBJECTIFS

Les objectifs sont les suivants pour la ComCom :

- développer des animations pour permettre aux jeunes de se divertir en créant des liens entre eux
- mettre en place un programme d'animations à l'échelle intercommunale.

Les objectifs sont les suivants pour les associations :

- permettre de promouvoir leur association
- sensibiliser les jeunes au bénévolat et leur donner l'envie de s'engager activement.

METHODOLOGIE :

Dès septembre :

- ⊙ Organisation d'une réunion de bilan annuel et de programmation des activités de l'année à venir
- ⊙ Envoi en simultané des invitations à cette réunion, d'un tableau/calendrier des vacances, à remplir le plus précisément par les associations (date, intitulé de l'activité, lieu, horaires, nombre maximum d'enfants acceptés, tranche d'âge concernée, prix éventuel des activités, autres précisions ...)
- ⊙ Retour des projections d'activités pour la période de vacances suivante ou pour toute l'année
- ⊙ Au plus tard **5 semaines** avant le début de chaque période de vacances : retour des détails des activités (lieu, horaires, nombre d'enfants, âge ...)

Création du programme d'activités :

La ComCom dispose de 2 semaines pour mettre en forme le programme des activités, le faire imprimer et le distribuer aux habitants.

Contenu du programme :

- Première page : illustration saisonnière, période de vacances
- Un calendrier des activités : précisant le nom de l'activité, le lieu, les horaires, la tranche d'âge concernée
- Une mention précisant le prix des activités
- D'éventuelles remarques particulières concernant l'activité (repas tiré du sac, prévoir habits salissants ...)
- Un bulletin d'inscription précisant :
 - o le nom du responsable légal, le nom de l'enfant, son âge, son adresse, un n° de téléphone où joindre le responsable ;
 - o la mention d'autorisation de participation aux activités et l'attestation de couverture par une assurance de responsabilité civile
 - o l'autorisation de la ComCom d'utilisation de l'image de l'enfant à des fins de communication relative au Pass-Loisirs
 - o le programme des activités (avec case à cocher pour les activités choisies)
 - o un espace pour la signature du représentant légal de l'enfant
 - o Une mention de date limite d'inscription
 - o Une invitation à remplir une fiche sanitaire de liaison
 - o Une mention sollicitant les parents à prévenir et excuser l'absence éventuelle de l'enfant aux activités auxquelles il est inscrit
 - o Une mention précisant qu'après 3 absences non justifiées, l'inscription de l'enfant pourra être refusée.
 - o L'identité et les contacts des associations participants aux activités de la période de vacances en question.
 - o Le contact de la ComCom

Inscriptions :

- ⊙ Elles se font :
 - durant les 2 semaines avant le début de chaque période de vacances
 - uniquement par et à la ComCom, qui prévient les parents lorsqu'il n'y a plus de place
 - Sur présentation :
 - Du bulletin d'inscription
 - De la fiche sanitaire de liaison valide
 - Du règlement du coût des activités
- ⊙ Une liste d'attente est mise en place pour chaque activité, dès que celle-ci est complète, pour permettre de prévenir les parents si une place devait se libérer avant le début des vacances.
- ⊙ Les inscriptions hors-délais ne sont pas autorisées.
- ⊙ Les activités sont payantes, suivant de tarif voté par le Conseil de communauté.

Activités :

- ⊙ Toute annulation ou modification importante d'activité doit être signalée par l'association à la ComCom, qui en averti les parents des enfants inscrits.
- ⊙ La ComCom informe les associations du nombre et de l'identité des enfants inscrits aux activités, par le biais notamment de fiches de présence.
- ⊙ Elle fournit également des affiches permettant de flécher le lieu des activités.
- ⊙ A la fin de l'activité, l'association retourne à la ComCom les fiches de présences signées,
- ⊙ Les subventions attribuées aux associations sont versées sur la base des listes d'inscriptions.
- ⊙ Rappel du principe et du montant de subventionnement : 5€ / enfant / demi-journée, plafonné à 25€ / enfant / semaine. (à l'exception des associations signataires de la convention de participation financière aux frais de formation)